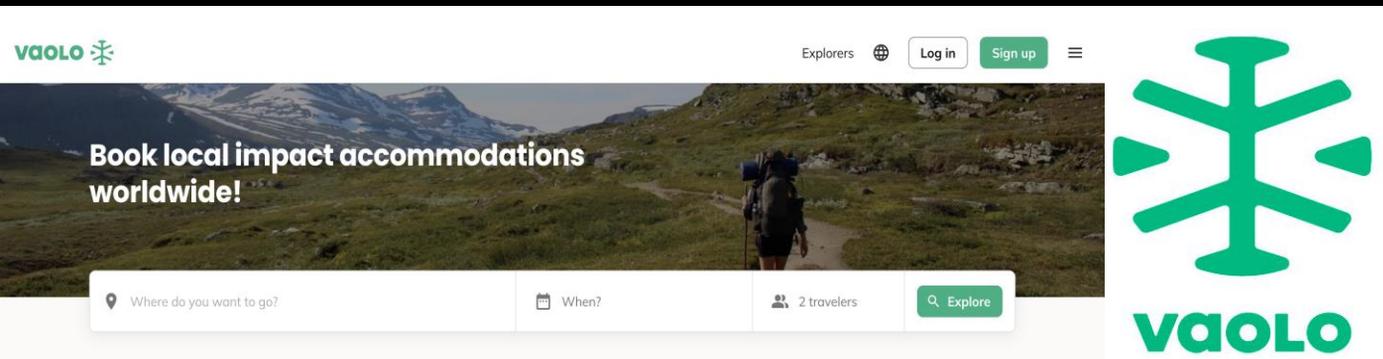


Vaolo inc. – Pamphlet informatif (« Teaser »)

Processus de sollicitation d'investissement et de vente



1 - Description de l'entreprise

Vaolo a pour mission de démocratiser le voyage hors des sentiers battus, en créant une source d'indépendance financière et de fierté pour les communautés rurales et non urbaines. Le projet a été conçu pour créer une expérience de voyage enrichissante et durable à la fois pour les voyageurs et les communautés locales.

Vaolo a bénéficié d'investissements d'un montant de plus de sept millions de dollars, lesquels ont servi à constituer un portefeuille de plus de 12 000 expériences de voyage réparties dans 4 000 hébergements, et ce, à travers 82 pays. Ces expériences ont été répertoriées et certifiées par une communauté de plus de 300 « Explorateurs », lesquels ont été formés en ligne et en personne à l'Académie des Explorateurs afin d'appliquer aux différents programmes d'exploration partout dans le monde.

Vaolo a développé une technologie avancée comprenant une plateforme robuste B2C qui permet aux utilisateurs de rechercher par destination, hébergement, activité ou itinéraire créés par des « Explorateurs ». Cette plateforme qui attire 60 000 visites par mois compte une communauté de 150 000 membres engagés et reçoit en moyenne 15 à 20 demandes de réservation par semaine.

2 – Intérêts pour les investisseurs

- **Hébergements**

- Inventaire de 12 000 activités, répertoriées autour de 4 000 hébergements connectés en direct dans 82 pays, dont la majorité est exclusive et respecte le principe de développement durable

- **Plateforme technologique :**

- Portail de recherche d'hébergements, d'activités et d'itinéraires pour voyageur
- Outil de gestion d'inventaire (Property management system) permettant la réservation instantanée sur la plateforme Vaolo et le site de l'hébergement
- Section « Espace Explorateur » : cours en ligne et préparation d'exploration

- **Communauté :**

- 51 331 membres
- 114 000 abonnés Facebook
- 20 100 abonnés Instagram
- 2 884 abonnés LinkedIn

3 – Contexte transactionnel

- Vaolo a déposé un avis d'intention de faire une proposition. En conséquence, toute offre permettant aux créanciers d'améliorer leur position par rapport à un scénario de faillite sera prise en compte

4 – Type d'offres recherchées

- Achat d'actifs
- Achat d'actions
- Investissements avec obtention d'une garantie superprioritaire
- Tout autre type d'investissement

5 – Résumé du processus de sollicitation

Date de début du processus	6 août 2024
Date limite pour présenter une offre	14 septembre 2024, 17h
Encadrement du processus	Surveillance par Bresse syndics inc.
Conditions	Énumérées dans le document Processus de sollicitation d'investissement et de vente - En annexe

Processus de sollicitation d'investissement et de vente – Vaolo inc.

Le 19 juillet 2024, la société Vaolo inc. (**Vaolo**) a entrepris un processus de restructuration en déposant un avis d'intention de faire une proposition (**Avis d'intention**) en vertu du paragraphe 50.4(1) de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI)*. Bresse syndics inc. (**BSI**) a été nommé syndic à l'Avis d'intention.

Dans le cadre de cette restructuration, Vaolo, avec le support de BSI, amorce le 6 août 2024 un processus de sollicitation d'investissement et de vente (**PSIV**) auprès d'investisseurs et d'acheteurs potentiels. À cet effet, toute offre sérieuse sera examinée par Vaolo avec le soutien de BSI, quelles qu'en soient les conditions ou la contrepartie offerte.

Sous réserve de la signature d'une entente de confidentialité, les parties intéressées pourront avoir accès à une salle de données virtuelles ainsi qu'à des rencontres avec la direction de Vaolo.

De plus amples informations peuvent être obtenues en contractant Jean-Sébastien Noël, membre de la direction de Vaolo ou Émile Bresse, représentant de BSI, aux coordonnées suivantes :

Jean-Sébastien Noël Js.noel@vaolo.com
418-655-0099

Émile Bresse eb@bresse.com
418-622-6767 #214

Votre offre contraignante (la **Soumission**) doit respecter les conditions qui suivent :

1. **Date limite de la Soumission** : La Soumission devra comporter la mention « Offre – Vaolo » et avoir été reçue par BSI aux coordonnées suivantes par courriel, par la poste ou en main propre au plus tard le 14 septembre 2024, 17h :

Attention : Émile Bresse
eb@bresse.com
Bresse syndics inc.
220-8555, boulevard Henri-Bourassa,
Québec, QC, G1G 4E1
2. **Soumissionnaire** : La Soumission doit contenir une description de l'acquéreur ou l'investisseur potentiel et identifier ses principaux dirigeants.
3. **Coordonnées du soumissionnaire** : La Soumission doit contenir le nom, l'adresse postale, l'adresse courriel et le numéro de téléphone d'un représentant du Soumissionnaire.
4. **Structure de la transaction** : La Soumission doit indiquer clairement si la transaction proposée vise un achat d'actions, un achat d'actifs ou un autre type d'investissement, le cas échéant. Elle doit également fournir une description détaillée de la structure de la transaction proposée.
5. **Contrepartie offerte** : La Soumission doit indiquer clairement la contrepartie offerte dans le cadre de la transaction proposée. Si cette contrepartie est de nature monétaire, elle doit être indiquée en dollars canadiens.

6. **Éléments visés par la transaction** : La Soumission doit indiquer clairement les éléments inclus ainsi que les éléments exclus de la transaction proposée.
7. **Offre contraignante** : La Soumission sera considérée comme contraignante et ne pourra être retirée par le Soumissionnaire.
8. **Autorisations** : la Soumission doit contenir une déclaration confirmant que toutes les approbations internes et externes requises ont été obtenues afin de procéder à la clôture de la transaction proposée.
9. **Échéancier de clôture** : un échéancier de clôture se terminant au plus tard à la Date limite de clôture doit être joint à la Soumission.
10. **Date limite de clôture** : la Soumission doit prévoir une date de clôture de la transaction se terminant au plus tard dans les trente (30) jours suivant la Date limite de la Soumission.
11. **Conditions de clôture** : La Soumission doit contenir une description de toutes les conditions de clôture.
12. **Financement** : La Soumission doit être accompagnée d'une preuve documentaire démontrant que le Soumissionnaire a les ressources financières nécessaires pour conclure la transaction proposée.
13. **Taxes et autres** : Toute taxe, prélèvement, droit ou imposition pouvant résulter de la transaction seront à la charge du Soumissionnaire dont la soumission aura été retenue.
14. **Adjudication** : Vaolo ne s'engage en aucun cas à retenir une Soumission, sauf en cas d'un accord définitif. De plus, les critères sur lesquels la Soumission sera retenue, le cas échéant, sont à l'entière discrétion de Vaolo. Aucune justification ne pourra être exigée en cas de rejet de la Soumission.
15. **Documents** : Ni Vaolo ni BSI ne sera tenu de fournir ou produire quelconque document, titre, déclaration ou autre document que ceux déjà en leur possession.
16. **Garantie et représentation** :
 - 13.1 La Soumission doit mentionner que le Soumissionnaire déclare avoir eu l'occasion d'inspecter les actifs et les titres de Vaolo et en être satisfait.
 - 13.2 Il est entendu qu'aucune représentation n'a été ou ne sera effectuée par BSI ou Vaolo. Les parties intéressées doivent s'appuyer uniquement sur leur propre enquête et évaluation indépendante de Vaolo ou BSI, incluant notamment toute question légale, fiscale et financière.
 - 13.3 Il est entendu que toute transaction sera effectuée aux risques et périls du Soumissionnaire, sans garantie légale quelconque.
17. **Annulation du processus de PSIV** : BSI se réserve le droit d'amender ou de mettre fin au PSIV à tout moment, sauf en cas d'accord définitif.
18. **Renonciation à une condition** : Vaolo, à sa seule discrétion, mais sous réserve de l'accord de BSI, se réserve le droit de renoncer à l'une ou l'autre des présentes conditions du PSIV.
19. **Acceptation d'une Soumission** : en cas d'acceptation d'une Soumission, Vaolo avisera le Soumissionnaire concerné par courriel ou par la poste, aux Coordonnées du soumissionnaire, dans les cinq (5) jours suivant la Date limite de clôture.
20. **Autorisation par le tribunal de la transaction** : Toute soumission acceptée par Vaolo devra également être approuvée par le Tribunal, conformément à l'article 65.13 de la LFI. Pour ce faire, une requête devra être présentée aux frais de Vaolo.

21. **Dépôt** : la Soumission doit être accompagnée d'un chèque certifié ou d'un dépôt par virement bancaire à l'ordre de Bresse syndics inc – Syndic à l'avis d'intention de Vaolo inc. - d'un montant équivalent à 5% de la Contrepartie offerte dans la Soumission. Les coordonnées bancaires seront fournies sur demande formulée à BSI.
22. **Remboursement des dépôts** : Sauf en cas d'application de la Clause pénale, tous les Dépôts ayant trait aux Soumissions qui ne seront pas retenues par BSI seront retournés aux Soumissionnaires, aux Coordonnées du soumissionnaire, dans les 10 jours ouvrables suivant la Date limite des Soumission.
23. **Clause pénale** : En cas de non-respect des présentes conditions par un Soumissionnaire, tout dépôt sera conservé par BSI et versé à Vaolo à titre de dommages-intérêts liquidés. De plus, le processus de PSIV pourra être continué et la différence, le cas échéant, entre la contrepartie dudit Soumissionnaire et celle finalement obtenue par le PSIV, majorée d'un intérêt de 15% annuel sur cette différence, ainsi que tous les frais et dépenses supplémentaires engendrés par cette situation, pourra être réclamé audit Soumissionnaire.